



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 de vigilance environnementale créée en 1988, agréée pour la protection de l'environnement par le préfet de l'Aude au titre des articles L.141.1 et suivants et R.141.2 à R.141.20 c.env., et habilitée par le préfet de l'Aude à prendre part au débat sur l'environnement au titre des articles L.141.1 à L.141.3 et R.141.21 à R.141.26 c.env.

BI-05 Feux des Corbières 060925

Bulletin d'information n°5 :

FEUX DE FORÊT MONSTRUEUX, ABSENCE DE PREVENTION ET RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

6 septembre 2025

La région des Corbières a connu au cours de l'été 2025 une succession de feux de forêts, dont le plus grand incendie jamais connu en France depuis 1949, qui a détruit dans les Corbières plus 16000 ha de forêt méditerranéenne, de bois et de broussailles, du 5 au 8 août 2025. Beaucoup des zones brûlées sont des espaces naturels à statut (ZNIEFF, Natura 2000, ENS...), dont certains, par ailleurs, disposent de parcelles convoitées par les porteurs de projets photovoltaïques.

Un agent de l'ONF a déclaré à propos de ce mégafeu au journal l'Indépendant le 6 août : « c'est l'incendie qu'on craignait depuis 10 ans ». On pourrait ajouter : *les autorités le redoutaient mais s'abstenaient d'agir*, comme on le verra plus loin.

Outre les personnes et les biens qui ont été atteints, cet immense incendie a provoqué des dégâts considérables à la biodiversité et aux paysages. Les végétaux carbonisés ont relâché tout le CO2 qu'ils avaient capturé, des milliers d'animaux sont morts et les sites emblématiques pour le tourisme local sont ravagés pour longtemps.

Eccla est intervenu à plusieurs reprises, notamment en 2021 auprès du Préfet et en 2024 auprès de la DDTM, pour souligner la non-prise en compte des recommandations du Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie (PDPFCI) et l'absence de Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) sur les massifs à risque, notamment à Narbonne. Le résultat de ces démarches n'est pas connu mais il y a tout lieu de penser qu'il est, au mieux, modeste.

La cause du désastre de l'été 2025 est établie mais son auteur n'est pas connu à ce jour. Cet incendie est le dernier en date d'une succession de feux de forêts causés par l'imprudence ou la sottise humaines dans un contexte météorologique caractérisé par une grave sécheresse et des vents violents. Mais, à ces causes directes, s'ajoute des causes indirectes de nature administrative, économique et sociologique que nous allons détailler ci-après.

1- Analyse de la dynamique des feux de forêt sur 20 ans

L'analyse de la base de données BDIF (ex Prométhée), permet d'observer :

- a) L'importance démesurée des incendies de l'été 2025 (Ribaute/St Laurent, Bizanet, Sigeau...) comparés à la somme des surfaces incendiées au cours des périodes

quinquennales précédentes (voir figure 1). Le seul incendie de Ribaute/St Laurent, connu comme « l'incendie des Corbières », représente à lui seul, en superficie, 27 fois l'incendie annuel moyen calculé sur la période 2004-2024 et 35 fois l'incendie annuel moyen calculé sur la période 2020-2024.

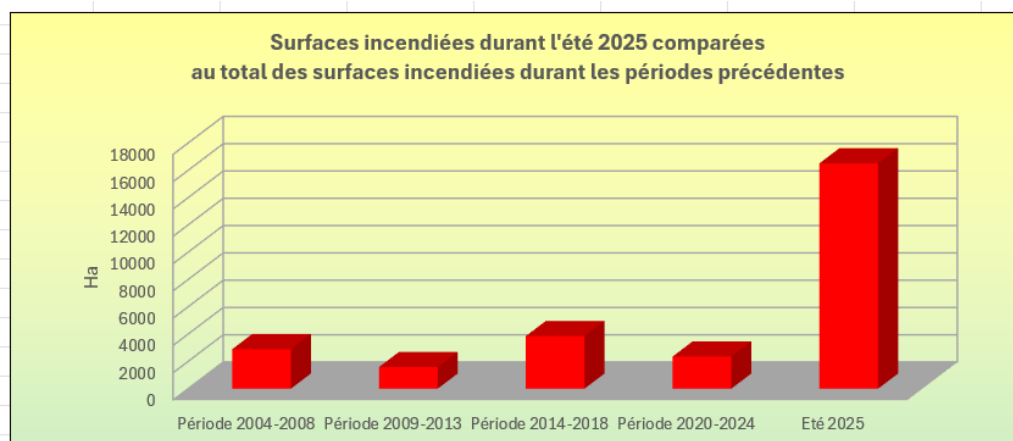


Figure 1: été 2025 en Corbières, un incendie hors norme

- b) Une évolution sur 20 ans marquée par la progression incontestable du nombre de feux et une évolution disparate, globalement plus lente, des superficies brûlées (voir figure 2). Sur la figure 2 ci-après, les droites de tendance sont toutes les deux positives (croissantes), celui du nombre de feux (en pointillé bleu ci-dessous) ayant la pente la plus forte. La droite de tendance pour les superficies brûlées regroupe des situations très contrastées (avec des années terribles (2016, 2019, 2021), et des années calmes (2020, 2018)). De ce fait la droite de tendance est moins pentue pour les superficies brûlées que pour le nombre de feux.

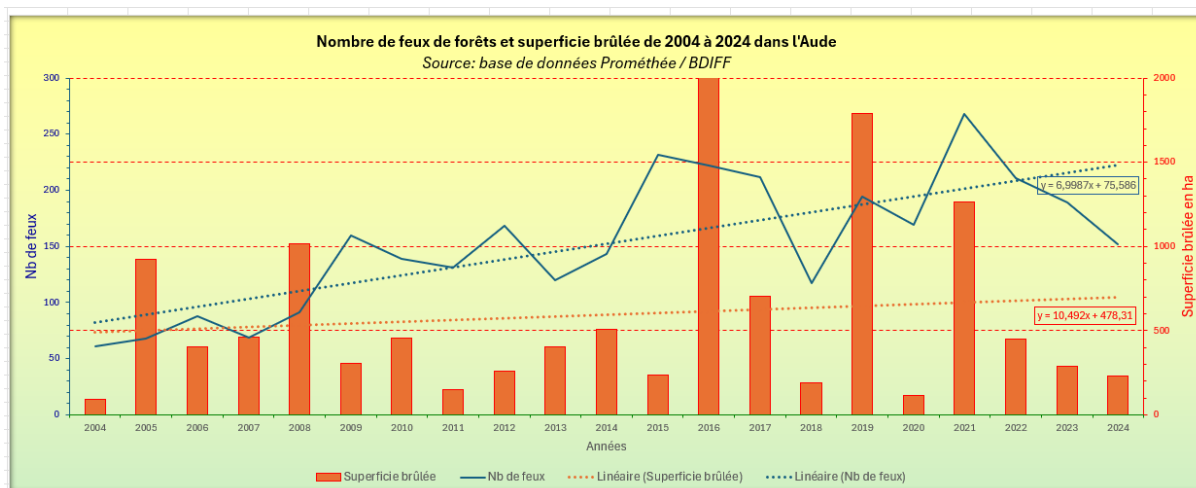


Figure 2: évolution du nombre de feux et de la superficie brûlée sur la période 2004-2024

On peut donc dire que, sur la période 2004-2024, le nombre de feux est en forte hausse et le nombre d'ha brûlés en croissance plus mesurée, ce qui peut conduire à penser que l'efficacité de la lutte contre les incendies s'est améliorée au cours des 20 années passées.

Mais cela, bien sûr avant l'arrivée du mégafeu de l'été 2025, qui ne manquera pas de bouleverser les statistiques.

La croissance du nombre de feux est en soi très inquiétante. On n'y voit guère d'autre explication que l'accroissement de la fréquentation des zones touchées et l'augmentation de la circulation automobile, dues principalement au tourisme, car ces facteurs agissent principalement en été. Mais ce point mériterait une analyse plus approfondie et surtout des données sur les causes plus étoffées (voir plus loin).

Les cartes du site Global Forest Watch (voir ci-après) permet de comprendre dans quel cadre biogéographique ces feux se sont développés.

Les zones en rouge indiquant les pertes de couvert arboré sur la période 2004-2024, dues presque exclusivement aux incendies, il est clair que celles-ci concernent principalement les zones boisées des basses Corbières, du Val de Dagne, et du littoral : massifs de l'Alaric, de Monze/Montirat, de le Crès/la Crémade, de Fontfroide, de la Clape....

Ce qu'il reste à brûler, si rien n'est fait, est en vert....

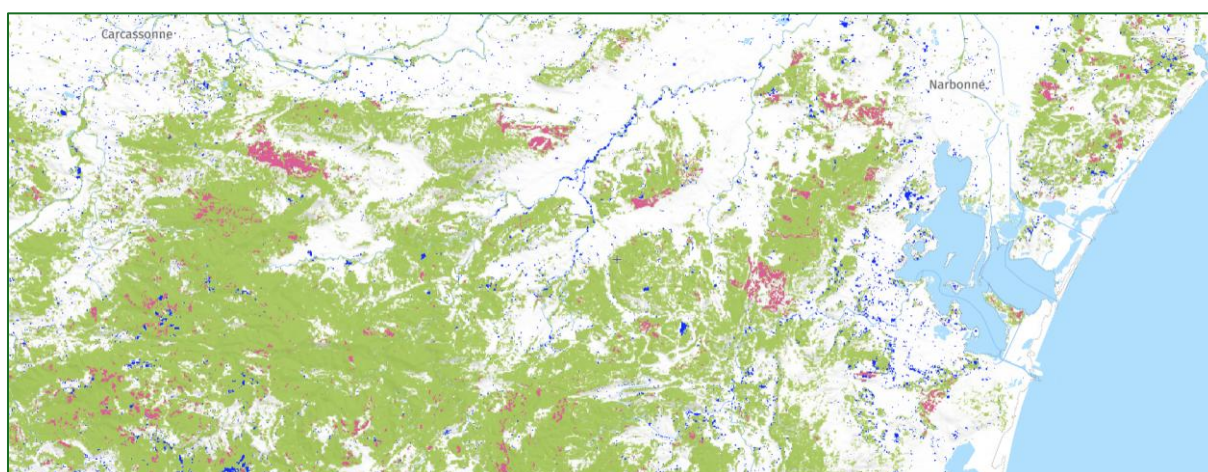


Figure 3: évolution du couvert arboré sur la période 2004-2024 (Global Forest Watch)

Les statistiques sur les causes des incendies de forêts, selon la base de données Prométhée / BDIF, permettent de noter une nette dégradation de la détermination de ces causes par la gendarmerie, cf. tableau ci-après, entre la période 2004-2014 et la période 2015-2024, ce qui est confirmé par le PDPFCI, voir plus loin. Selon la base Prométhée/BDIF, le nombre de feux d'origine inconnue est en effet passé de 195 (15,8% du total) au cours de la première période à 1262 (64,2% du total) dans la seconde.

Période 2004-2014			Période 2015-2024		
Cause de l'incendie			Cause de l'incendie		
Accidentelle	219	17,7%	Accidentelle	165	8,4%
Malveillance	317	25,6%	Malveillance	200	10,2%
Involontaire (particulier)	279	22,5%	Involontaire (particulier)	161	8,2%
Involontaire (travaux)	176	14,2%	Involontaire (travaux)	164	8,3%
Naturelle	52	4,2%	Naturelle	13	0,7%
Inconnue	195	15,8%	Inconnue	1262	64,2%
Total	1238		Total	1965	

Tableau 1 : part des feux d'origine inconnue

2- Analyse détaillée des causes

A) Des causes naturelles, humaines, sociologiques et administratives qu'il ne faut pas occulter

La responsabilité du réchauffement climatique dans les récents incendies des Corbières est plus que probable mais doit être précisée scientifiquement par les climatologues. Beaucoup de décideurs ont trouvé dans le réchauffement un moyen facile se disculper et masquer leur imprévoyance. Rappelons du reste que, dans le passé, de grands incendies ont eu lieu dans l'Aude sans qu'on ait incriminé le réchauffement. Ils étaient dus à des épisodes de sécheresse exceptionnelle et à des vents très violents.

Le réchauffement climatique va rendre ces épisodes plus fréquents, cela est déjà prévu par Météo-France dans la base de données Climadiag Communes, voir ci-après l'exemple de la commune de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse dans l'hypothèse d'une augmentation de la température de +4° en 2100. Le graphique montre la prévision du nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation à l'horizon 2100, qui varie de 20 (situation actuelle à 40 (hypothèse basse), à 48 (hypothèse moyenne) et à 62 (hypothèse haute). Ce nombre de jour devrait donc au minimum doubler voire tripler.

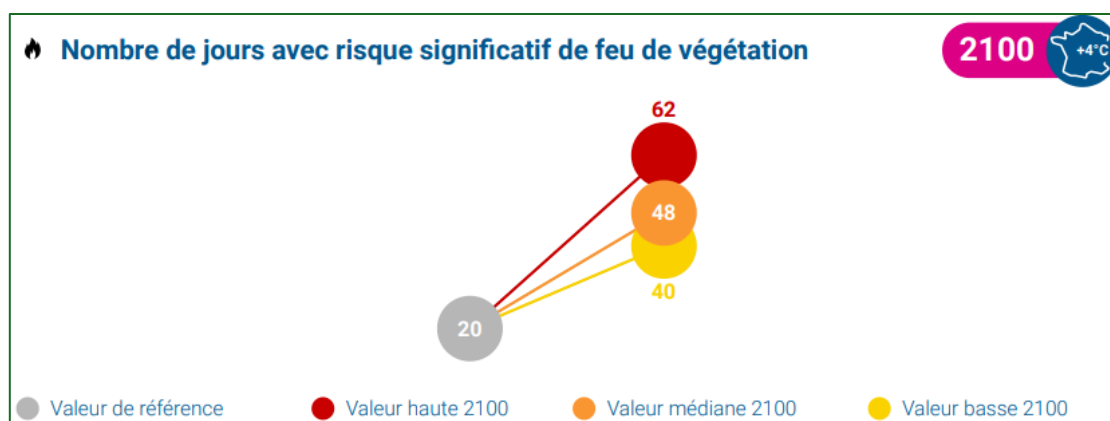


Figure 4 : extrait du site de prévision à long terme de Météo-France pour une communes des Corbières

L'Indépendant du 2 septembre cite une étude de la Fondation Vinci Autoroutes qui corrobore le rôle déterminant des automobilistes fumeurs dans le déclenchement des feux puisque 18% des fumeurs affirment jeter leurs mégots par la fenêtre ! Sachant qu'environ 25% des français fument, sur une route départementale comme la D613 qui traverse les Corbières et qui enregistre jusqu'à 3000 véhicules par jour, cela fait 135 mégots incandescents jetés dans les fossés tous les jours....

Pour Eccla, les récents incendies sont dus à un facteur déclencheur d'origine généralement humaine (voir tableau 1), de nature accidentelle, involontaire ou malveillante, sur lequel il est possible d'agir, par la sensibilisation, l'éducation ou la répression.

A ce facteur s'ajoute un enchaînement de causes qui se sont renforcées au cours de la récente décennie :

- Des vagues de chaleur et de sécheresse exceptionnelles associées à des vents violents.
- L'abandon d'innombrables parcelles boisées par leurs propriétaires privés ou publics. Ce qui autrefois était un espace à vocation agro-sylvo-pastorale est devenu une zone de garrigues et broussailles très inflammables. Les OLD (obligations légales de

- débroussaillage) sont souvent peu respectées et certaines mairies s'abstiennent d'exercer les pouvoirs de police dont elles disposent à cet égard.
- c) Les fossés et les haies séparant les parcelles cultivées ne sont plus entretenus et conduisent le feu de massif en massif.
 - d) Les friches agricoles connaissent une extension considérable, accentuée par les récents arrachages de vignes dont la plupart ne sont pas remplacées. Ces friches fabriquent du combustible pour les feux.
 - e) L'Etat ne réalise pas les efforts de prévention qu'il a lui-même défini dans le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie (PDPFCI), 2018-2027 (voir ci-après).

B) Les instruments stratégiques de planification et de prévention sont négligés dans l'Aude

En matière d'incendie de forêt les instruments stratégiques de prévention des feux sont le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI 2018-2027), les plans de massifs ou Plans d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie (PAFI) et les Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêts (PPRI) à l'échelle des communes.

Plusieurs massifs ne sont pas dotés de PAFI, et ceux qui existent sont anciens et utilisent des données tout à fait obsolètes.

Il y a 4 ans déjà lors de notre conférence de presse du 09/09/2021, nous exprimions nos inquiétudes quant au PDPFCI 2018-2027. Nous indiquions alors que :

- le PDPFCI 2018-2027, co-signé par la préfecture et le SDIS, est établi sur la base de données géographiques, climatiques et forestières largement obsolètes puisque certaines d'entre-elles datent des années 1990. La carte ci-après en est extraite. Comme l'indique sa légende elle utilise une étude de 2004... qui repose nécessairement sur des données encore plus anciennes.

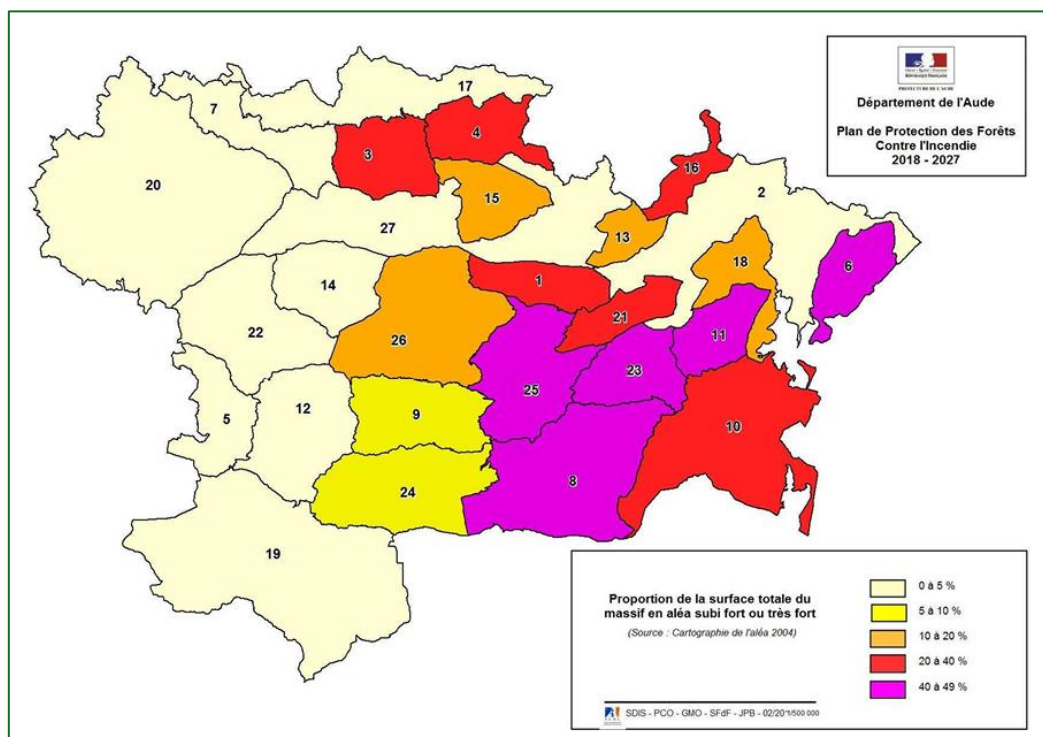


Figure 5: carte de l'aléa subit fort ou très fort par massif (2004) source PDPFCI

- Le PDPFCI a identifié 11 massifs forestiers en situation très critique vis-à-vis du risque d'incendie (voir la carte) comprenant de très nombreuses communes. Seulement 8 d'entre-elles disposent d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) : il s'agit de celles de la Pinède de Lézignan (communes de Lézignan, Escales, Montbrun des Corbières et Conilhac-Corbières) et de celles de la Cavayère (communes de Carcassonne, Montirat, Palaja et Fontiès d'Aude).
- Le PDPFCI 2018-2027 analyse le bilan du plan précédent (2008-2017) et indique que :
 - o Le bilan des dix années au cours desquelles il s'est appliqué s'avère très mitigé.
 - o La planification des ouvrages et des actions par massif est au point mort depuis 2010.
 - o La maintenance et la création d'ouvrages destinés à la lutte et à l'autoprotection des peuplements forestiers ne sont plus assurées à un niveau suffisant.
 - o Le taux de procédures de la Gendarmerie a régressé de 95% avant 2008 à moins de 50%.
 - o L'établissement des statistiques a été négligé, tout comme les retours d'expérience.
 - o La rédaction des plans de massifs et des PPRIF est au point mort.
 - o Le développement des vecteurs d'information vers les publics cibles et vers le grand public a été négligé.
 - o Le rapprochement avec les parquets a été oublié.
 - o La réfection du réseau de desserte, le cloisonnement des massifs et l'équipement des massifs en hydrants ont été sacrifiés.

De récentes instructions ministérielles (2023) explorent un risque nouveau d'incendie de forêt : les incendies éclos à l'intérieur des centrales photovoltaïques situées dans les zones boisées et se propageant à la végétation voisine. Cela s'est produit en Gironde, dans les Landes, dans le Var...

Le PDPFCI 2018-2021 ignore totalement cette éventualité, quant aux plans de massif et aux PPRIF, ceux qui existent étant anciens, ils n'émettent aucune prescription à ce sujet.

En septembre 2024, à l'occasion de l'incendie de forêt qui a touché les hauts de Narbonne (Cap de Pla), Eccla avait à nouveau interpellé les autorités par le truchement du journal l'Indépendant, en demandant la mise en place du PPRIF de Narbonne, prévu par le PDPFCI 2018-2027.

3- Conclusions

A) La gouvernance des feux n'est pas satisfaisante dans l'Aude

Notre analyse nous conduit à estimer que les acteurs institutionnels (état, département via le SDIS, communes) n'ont pas réellement pris la mesure des enjeux de la protection de la population, des biens, de la biodiversité et des paysages vis-à-vis des feux de forêts, notamment dans le cadre du réchauffement climatique en cours.

Nous appelons chacun des acteurs à réviser sa politique et à informer le public des changements qu'il met œuvre.

B) La question des feux relève de la gestion territoriale et n'est pas isolée

La question des feux est étroitement corrélée avec d'autres thématiques, notamment le déclin de la biodiversité, la dynamique du climat et des précipitations, la dynamique de

l'occupation du sol, tant au niveau de l'extension du bâti, du reboisement, des cultures à maintenir ou introduire, du pastoralisme... Elle est également connectée à la question de l'eau et à celle des énergies renouvelables, tout comme à celle du tourisme.

Une politique publique d'aménagement des terroirs contre l'incendie, incluant la promotion de la biodiversité, la défense de l'agro-pastoralisme, la remise en état des retenues d'eau inutilisées et la promotion de nouvelles cultures ou variétés est indispensable. Selon Eccla, elle doit aller de pair avec des mesures fortes de sensibilisation, de formation et de répression des comportements inadaptés.

Enfin, il nous semble indispensable de remettre à l'honneur une profession qui a presque disparu, le Garde champêtre, un métier trop vite abandonné et pourtant indispensable à l'observation vigilante des milieux naturels, agricoles et forestiers et aux interventions immédiates.

4- Nos propositions :

- Organisation par la Préfecture avant la fin de l'année d'une réunion sur **l'avancement du PDPFCI 2018-2027, des PPRIF et des plans de massifs.**
- Création par la Préfecture d'une **nouvelle commission départementale** en charge du suivi la dynamique du climat, de l'occupation du sol (bâti, cultures, végétation naturelle), des feux, du suivi des enquêtes de gendarmerie relatives aux feux de forêt, de la mise en place des instruments de prévention (PDPFCI, PPRIF, plans de massifs) et du contrôle des OLD.
- Etude de faisabilité de **syndicats de massif**, à l'image des syndicats de rivière, se substituant aux propriétaires privés ou publics défaillants pour la protection contre l'incendie, le nettoyage des zones brûlées, le reboisement et la résorption des friches.
- Mise en place d'efforts particuliers pour **maintenir/développer l'agriculture et l'élevage** dans les Corbières, de façon raisonnée et planifiée, en garantissant à ces activités un accès équitable aux ressources en eau et **favoriser la diversification agricole.**

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EST D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

REJOIGNEZ-NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

ECCLA, INESS/La Ruche, 30 avenue Pompidor, 11100 NARBONNE

Tél : 04 68 48 49 07, 06 81 54 85 78

e-mail: eccla.aude@gmail.com, web: eccla-asso.fr, facebook: eccla